



R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « Pour un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes »

Résumé

Ce rapport présente l'étude réalisée par les services techniques sur trois variantes possibles d'itinéraire afin de sécuriser la mobilité douce, en particulier les piétons, le long du tracé de la route des Gillettes.

Rapport n° : CG-7900.100-4

Date : 28 mai 2019

Dicastère : Aménagement du territoire

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

La motion intitulée « Pour un aménagement piétonnier sécurisé le long de la route des Gillettes » a été déposée lors du Conseil général du 25 juin 2018. Cette motion a été acceptée par les deux groupes politiques pour étude et rapport par le Conseil communal, conformément aux dispositions de l'article 39 RGC.

Cette motion demande une étude interne pour l'amélioration et surtout pour le développement de la mobilité douce sur le tracé de la RC 2140 entre Philippe-Suchard et la Gare CFF. Elle demande aussi qu'une attention particulière soit portée sur l'aspect sécuritaire de l'itinéraire sans pénaliser le trafic routier.

Informations de base

La route cantonale RC 2140 longue de 1,7 km relie la basse-ville à la Gare CFF via Philippe-Suchard et les Gillettes. La route des Gillettes est le tracé historique pour accéder depuis la gare ou par Trois-Rods au centre de Boudry et à sa basse-ville.

Au fil des années et suite au développement soutenu de la Ville et commune de Boudry, les flux de circulations, quel que soit leurs sens, ont augmenté de façon exponentielle. Mesurée en 2016 par l'entreprise Transitec, la charge de trafic sur la RC 2140 et donc sur le tracé des Gillettes est de 2800 véhicules/jour.

Quel que soit le lieu et l'endroit, les différents modes de mobilité ont augmenté en intensité et ont généré des besoins infrastructurels et de régulation différents. Les mesures prises au centre-ville et dans le bourg en sont des conséquences directes et des exemples concrets pour augmenter la sécurité des divers usagers liée au trafic.

Il est un fait que sur la route des Gillettes, encagée entre un mur de vigne et un talus, le double sens contraint les véhicules légers et particulièrement les véhicules lourds à une grande attention lors des croisements. Cette demande d'attention est encore accrue par les flux, à double sens, des cyclistes et par ceux des piétons. Il est indéniable qu'au fil des années, les dangers dus à la circulation sur ce tracé ont augmenté.

Le déficit sécuritaire de l'itinéraire des Gillettes est connu des autorités exécutives et législatives.

D'ailleurs, il y a une dizaine d'années déjà, en août 2009, des réflexions et une étude succincte pour l'amélioration de la sécurité, en séparant le flux des véhicules de celui des piétons, avaient déjà été effectuées par une entreprise mandatée par nos services. Cette étude incomplète proposait un trottoir suspendu côté sud de la route des Gillettes. De plus, l'étude ne comprenait pas le calcul de l'ensemble des coûts d'acquisition de terrains et des travaux de génie civil. L'estimation grossière des coûts des travaux avait été effectuée par un ingénieur pour un montant d'environ CHF 500'000.-. Pour des raisons que nous ignorons, cette étude n'a pas abouti à des mesures concrètes ou à une demande de crédit.

Topographie et état des lieux fonciers

La route cantonale, RC 2140, longue de 1,7 kilomètres entre l'entrée est de l'avenue du Collège et la gare CFF, intègre les Gillettes dans son dernier tiers. Le tracé des Gillettes, d'ouest en est, débute à

une altitude de 453 mètres au niveau du n° 38 du Fbg Philippe-Suchard pour atteindre 494 mètres d'altitude au croisement avec la route de Trois-Rods. Cet itinéraire est long de 240 mètres avec une pente moyenne de 12%.

Le tracé de la route est du domaine public cantonal. De part et d'autre de cet itinéraire des Gillettes, nous constatons une multitude de biens-fonds privés et quelques parcelles du domaine public communal.

La liste des biens-fonds, partant du point 460, au niveau du restaurant du Pont, est la suivante :

Côté Nord des Gillettes		Côté Sud des Gillettes	
5438	De Iaco	5268	Copropriété
5439	Hoirie Locatelli	4660	François Gasser
4367	Hoirie Locatelli	6345	François Gasser
6379	Christian Küffer	25	François Gasser
1816	S. & F. Russo	7014	André-Ph. Breguet
143	DP cantonal	576	DP communal
71	DP communal	70	DP cantonal
1733	Hoirie Du Pasquier	7015	M. Urscheler Veillard

Parcelles	Servitudes
7012	RS 15363, passage public à pied, FD 5268
7012	RS 15371, passage public à pied, FD 7011,7010
7012	RS 15372, passage public à pied

Variantes d'itinéraires

Un extrait sur carte avec les 3 tracés considérés est annexé à ce rapport.

A la hauteur des Gillettes, la RC 2140 est encagée de part et d'autre d'anciens murs de vignes et en partie de bandes herbeuses à forte pente. D'une largeur de 5,6 mètres à la hauteur de la rue Philippe-Suchard, la route se rétrécit au fur et à mesure que l'on se rapproche du carrefour Trois-Rods - Avenue de la Gare pour atteindre une largeur de moins de 5 mètres à 20 mètres du carrefour.

Les murs de vignes situés au nord de la route sont partiellement protégés et leur déplacement s'avère très difficile et onéreux. Le mur de soutènement des vignes au sud de la route est ancré dans la colline et serait clairement fragilisé en cas de construction au sud des Gillettes.

Partant de ce constat, les tracés recherchés pour des itinéraires de mobilité douce se situent donc sur la RC 2140, mais aussi de part et d'autre des Gillettes. Par contre pour un itinéraire de mobilité douce (MD) intégrant les cyclistes, seul la route cantonale s'y prête.

Tous les tracés piétonniers, étudiés en dehors de la RC 2140, empiètent sur des parcelles privées. Elles sont soit bâties et en copropriété, soit sur des parcelles de vignes privées ou soit sur du DP cantonal. L'acquisition des parcelles ou l'établissement de servitudes nouvelles représentent, à elles seules, un grand et fastidieux déficit en regard des nombreux propriétaires et des nombreuses parcelles viticoles.

Estimation des coûts

Sur la base des réflexions menées entre le service de l'aménagement du territoire et les travaux publics, le service des travaux publics a effectué une estimation grossière de faisabilité et des coûts de génie civil. Ce calcul ainsi que la comparaison des variantes de tracés ont été faites indépendamment des coûts d'acquisition de terrain, de pourparlers pour une convention de passage ou un droit de passage sur les parcelles privées ou de vignes.

Les coûts des variantes ci-dessous sont à compléter et à évaluer beaucoup plus précisément par un bureau d'ingénieur spécialisé. Les chiffres de ce rapport sont sans garantie et à prendre avec prudence, ils représentent un ordre de grandeur.

- Variante 1, tracé nord dans les vignes

Construction du trottoir	40'000.-
1. Pose géotextile	
2. Pose de grave pour encaissement	
3. Réglage de planie	
4. Pose d'enrobé ACT 16N	
5. Construction d'une tranchée d'infiltration	
Fourniture et pose de clôture	1000.-
Honoraire d'ingénieur et géomètre	10'000.-
Total	51'000.-

- Variante 2, tracé sud par la copropriété

Construction du trottoir	42'000.-
1. Travaux de terrassement	
2. Construction d'un escalier	
3. Installation de chantier	
Fourniture et pose de clôture	1000.-
Honoraire d'ingénieur et géomètre	10'000.-
Total	53'000.-

- Variante 3, tracé au sud des Gillettes

Construction du trottoir	370'000.-
1. Construction du trottoir surélevé	
2. Travaux de génie civil	
3. Installation de chantier	
Fourniture et pose de clôture	17'000.-
Honoraire d'ingénieur et géomètre	75'000.-
Total	462'000.-

Comparaison des variantes avec avantages et inconvénients

Variantes	1, Vignes	2, Copropriétés	3, sud Gillettes
Critères			
Tracé	+ 500m jusqu'à la gare	- 670m jusqu'à la gare (détour vers le sud)	- 430m jusqu'à la gare, manque 50m pour finir le projet
Configuration du terrain	+	- Pente élevé: 27%	- Manque 50m pour finir le projet
Volume des travaux	+	- Travaux en pente, terrassements	- Travaux GC importants : murs de soutènements
Influence des travaux sur le trafic et l'exploitation des vignes	+/- Exploitation des vignes plus difficile	+	- Fermeture de d'une demie-chaussée, feu de circulation
Revêtements	+ asphalte	+ asphalte	+ asphalte
Entretien (été / hiver)	+/-	+/- Travaux en pente	-
Coûts GC	+	+	-

Solution

Le tracé historique des Gillettes est partie intégrante de la RC 2140. En 2017, le Grand Conseil a adopté la nouvelle législation sur la mobilité douce (LMD). Les modalités de mise en œuvre ont aussi été fixées. A l'instar des autres cantons, le temps est venu pour le canton de Neuchâtel de mettre à jour son réseau et de moderniser sa législation sur les routes et vois publiques. La loi en vigueur sur les routes et vois publiques (LRVP) date de 1849. Modifiée à plusieurs reprises, elle ne répond plus aux défis du 21^{ème} siècle.

Les objectifs visés sont ainsi de gagner en efficience et de se donner les moyens de réaliser les investissements indispensables à la sécurité des usagers, la fluidité du trafic, la lutte contre le bruit routier et la promotion de la mobilité douce. La planification financière du canton prévoit un investissement d'environ 300 millions de francs dans son réseau d'ici 2025.

En parallèle du redimensionnement du réseau routier cantonal, une redéfinition des rôles, des compétences et des responsabilités du canton et des communes seront nouvellement délimitées.

C'est pourquoi, un nouveau modèle de financement est prévu, lequel profitera à l'ensemble des communes de manière équitable. Cette nouvelle loi (LRVP) prévoit dès 2020 un versement annuel à chaque commune en fonction de différents critères se rapportant aux réseaux routiers.

Ce sera donc l'occasion à saisir pour une planification d'investissement à futur pour solutionner l'entretien des routes communales et en particulier pour le tracé des Gillettes.

Conclusion

Le Conseil communal est et reste conscient de la difficulté que représente l'itinéraire des Gillettes pour tous les usagers et en particuliers pour les piétons.

Les mesures de restriction de la circulation par la rue Louis-Favre et le vieux bourg, ainsi que la limitation à 30 km/h pour la rue Oscar-Huguenin ont contribué à diminuer le trafic de transit et par les Gillettes. La signalisation, pour dévier le trafic sur la route des Conrardes à la hauteur du carrefour de Trois-Rods, contribue à diminuer la densité de trafic sur les Gillettes.

De plus, l'étude future du carrefour de l'île et sa réalisation contribuera également au délestage du trafic sur les Gillettes.

Actuellement, il n'y a pas de planification d'investissement pour une amélioration de la sécurité sur la RC 2140 et le tracé des Gillettes. Une solution se profilera peut-être à moyen terme avec l'entrée en vigueur de la LRVP et d'une volonté politique communale pour fixer un effort principal d'investissement sur le tracé des Gillettes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

Marisa Braghini

Pierre Quinche

Annexes

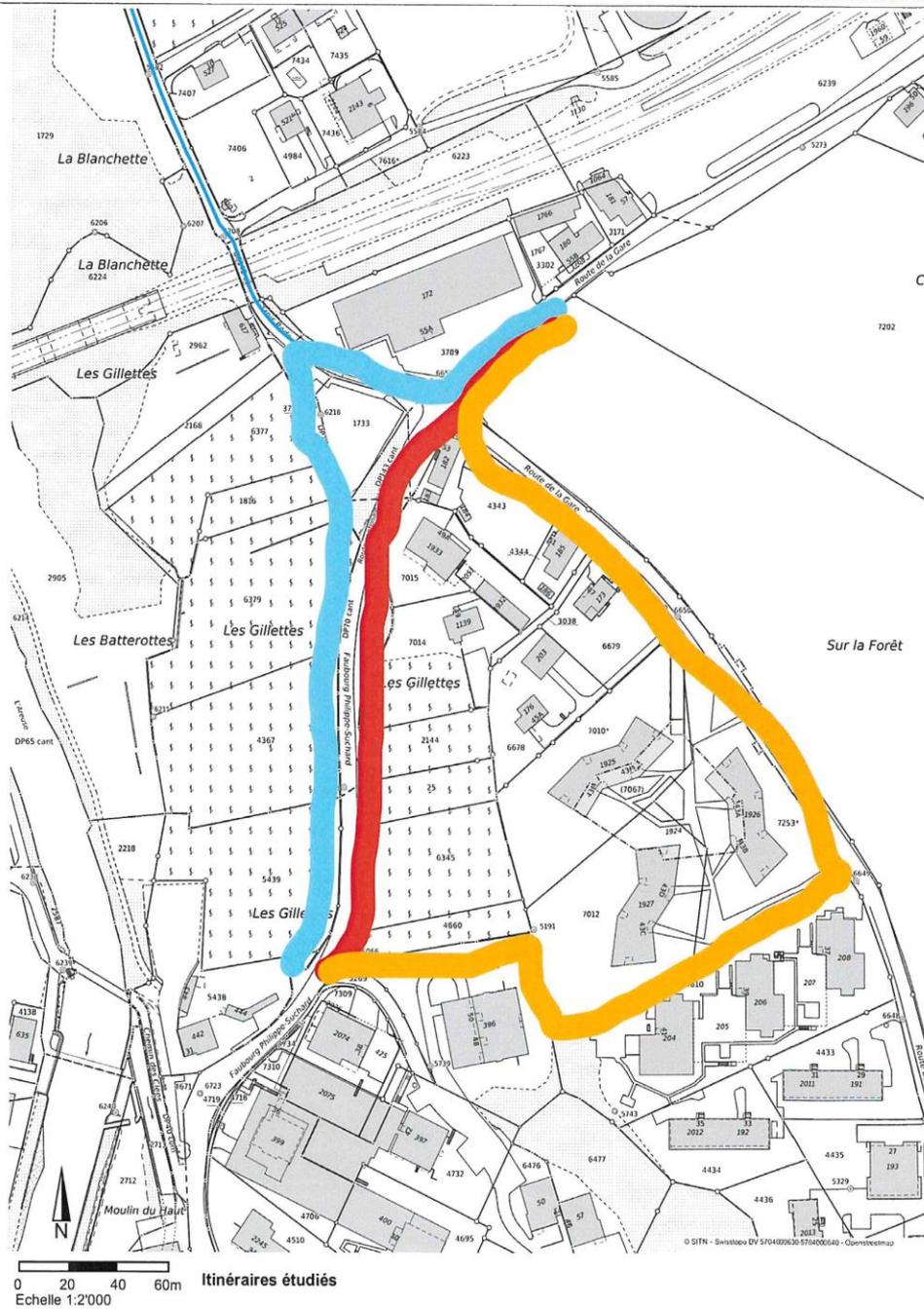
1. Liste des biens-fonds et topographie des lieux
2. Extrait du géoportail avec les 3 tracés considérés
3. Extrait du géoportail avec photographies (uniquement disponible sur le site internet)

Liste des biens-fonds et topographie des lieux



Extrait du géoportail avec les trois tracés considérés

Géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois



Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Page 1/1

Impression du : 28.05.2019 08:56:07

Légende :

- Bleu** : Variante 1 - Vignes
- Jaune** : Variante 2 - Copropriétés
- Rouge** : Variante 3 - Sud Gillettes